

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la Loi du 1er juillet 1901
Siège - "La Chaille" Chemin de l'Hermine Blanche n° 85 - MEGEVE
Adresse Postale : B.P. 133 - MEGEVE

LETTRE D'INFORMATION N° 7

Août 1995

Cher Sociétaire,

Le semestre écoulé a été marqué à Megève principalement :

- par la promulgation de l'arrêté comportant Règlement de la Publicité, le 2 Juin,
- et par les Élections Municipales, le 11 Juin.

REGLEMENT DE LA PUBLICITE

Il est l'aboutissement d'une longue procédure administrative qui avait commencé, à notre initiative, par la détermination du périmètre de l'agglomération.

Puis un groupe de travail a été constitué en Novembre 1993, chargé de préparer le projet de réglementation. Notre Association a été invitée à collaborer à ses trois séances.

La Commission Départementale des Sites a approuvé ce projet le 21 Mars 1995.

Visant la loi du 29 Décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, et son décret d'application du 21 Novembre 1980 (mais en omettant, curieusement, de viser la loi du 2 Février 1995 dite Loi Barnier dont l'article 53 modifie et complète la première...), l'arrêté de Mr le Maire de Megève énonce en préambule son "*souci constant de préserver le cadre de vie et la qualité urbaine*" et fixe l'objectif :

- "enrayer le développement anarchique de l'affichage",
- "lutter contre le phénomène de dégradation du paysage",
- "contrôler la mise en place de nouveaux dispositifs".

Nous applaudissons à ces idées et notons avec satisfaction que la Municipalité est enfin dotée de moyens efficaces pour supprimer les abus, trop nombreux en ce domaine.

Nous avons rencontré Mrs Mella et Lamblin, président et membre de la Commission de l'Environnement constituée au sein du Conseil Municipal et reçu l'assurance qu'ils veilleraient à la stricte application de cet arrêté. Nous les rencontrerons régulièrement pour nous en assurer.

Nous devons aussi rencontrer Mr Melchiorretto, président de la Commission de l'Urbanisme et de la Voirie, pour évoquer le problème de la circulation automobile. Nous insisterons à nouveau sur la nécessité d'élargir la route entre le Thélevey et le Planellet et créer le bouclage du Tour aux Perchets, opérations prévues au POS du 18 Octobre 1983 (modifié le 13 Septembre 1985 - révisé le 19 Décembre 1989 et le 6 Novembre 1992), qui ne nécessitent donc pas, en principe, une nouvelle enquête publique et sont exécutoires.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 11 JUIN

A Megève, 3 listes de 27 candidats chacune étaient en présence :

- "J'aime Megève" animée par Mr Gérard Morand, Maire sortant ;
- "Demain Megève" avec en tête le Dr Alain Grévy, Conseiller Général ;
- "L'Avenir à Megève" prévu par Mr Michel Gay.

Le nombre des électeurs inscrits était de	3.509	(pour 4.876 habitants)
Celui des votants de	2.400	(soit 68,39%)
Les bulletins nuls	74	
Les votes valables	2.326	

Ont obtenu :

la liste Morand	1.261 voix, soit	54%
la liste Grévy	705 voix	31%
la liste Gay	360 voix	15%

En conséquence, ont été élus dès le 1er tour :

- de la liste Morand - 21 membres
- de la liste Grévy - 4 membres
- de la liste Gay - 2 membres.

A Demi-Quartier, une seule liste se présentait, animée par Mr Bernard Grosset-Janin, Maire sortant.

- Inscrits	631
- Votants	356

Les 15 candidats ont été élus.

Le programme de Mr Gérard Morand, selon son manifeste, mettait l'accent sur :

- l'emploi et le logement,
- le tourisme, l'environnement, la communication,
- la culture (projet de bibliothèque), les sports et loisirs,
- l'agriculture (valorisation des produits locaux),
- les équipements :
 - création de places de stationnement de surface pour l'hiver et restructuration du service des navettes, en vue l'améliorer l'accès aux remontées mécaniques,
 - création d'un plan d'eau (à la Livraz) pour fabriquer de la neige "de culture",
 - développement de nouvelles installations de remontées mécaniques (Grands Champs et la Caboche),
- la voirie, la circulation et la sécurité :
 - mise à l'étude d'un plan de circulation préconisé par le Centre Régional des Transports et de l'Équipement en fonction des flux (d'automobiles) mesurés en 1994, comportant éventuellement :
 - la création de nouvelles voies
 - la création de nouveaux trottoirs pour améliorer la sécurité des piétons.

Nous espérons que ces promesses électorales, qui répondent à certains de nos vœux (spécialement en matière de circulation), seront tenues dans les meilleurs délais.



Au cours du semestre ont eu lieu à Megève deux manifestations remarquées :

- Le Concours International des Chiens de Traîneaux, les 11 et 12 Février, à la Cote 2000 : le départ en ligne sur la piste de l'Altiport des ardents huskies a été spectaculaire.
- Le Rallye II Trofeo, de Paris à Megève, a réuni les 1er et 2 Juin, onze voitures de collection à l'initiative de Monsieur Jean-Claude L'Hostis, prenant ainsi le relais de l'ex Megève-Simplon.

A signaler aussi :

- Le classement de Megève 1ère ex-aequo, selon le sévère guide Gault et Millau,
- Et celui d'Olivier Tops-Socquet, fils des photographes, 1er du Championnat de parapente, sur 150 kms!
- Le prochain classement comme monument historique de la maison de Mr Le Même, membre de l'Institut, âgé de 97 ans, notre éminent sociétaire ; maison édifée en 1929 près de la Croix Saint-Michel.
- La très docte étude du Dr Charles Socquet (autre fidèle sociétaire), dans sa très belle revue MAG-EVA, sur "*La mesure du temps dans le temps*", avec description du cadran solaire qui énonce sur la Tour Magdelain -Place de la Mairie-, avec allusion aux heures :

Dulcibus quaedam otis

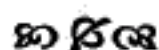
Plures Labori ;

ce que notre "Médecin des Neiges" traduit :

Consacrez certaines heures au plaisir,

Mais donnez davantage au travail !

Nous nous proposons de faire procéder, aux frais de l'Association, avec l'accord de la Municipalité, à la restauration de ce cadran solaire (la précédente datant de 1964).



Autres éléments du patrimoine de Megève : les 12 chapelles et oratoires, dont voici, dans l'ordre chronologique, la liste que l'éditeur de la Quinzaine à Megève nous autorise gracieusement à reproduire :

- Chapelle de Cassioz, fondée en 1416, possède un tableau de la Vierge à l'Enfant, par Andréas Muffat (1663).
- Chapelle d'Ormaret, édifée en 1495, dédiée à Saint Félix, restaurée en 1994, possède un tabernacle en bois peint et doré.
- Chapelle Sainte Anne, ou des Pénitents (à droite de l'église), mentionnée en 1517 déjà, endommagée par l'incendie du bourg en 1728, restaurée par Mr J.B. Périnet, mégevan, selon l'inscription en latin sur la façade.
- Chapelle du Villard, de 1563, dédiée à Saint Laurent, possède deux tableaux, l'un de 1673, l'autre de 1772, le tout restauré l'an dernier.
- Chapelle du Maz, de 1614, dédiée à Saint Barthélémy, et Saint Clerc. L'horloge en façade, est due à Mr Muffat-Joly, dit "*Misère*", artisan local, contre 11 Louis d'or. La chapelle a été restaurée grâce à la générosité de Mr Marena, notre sociétaire, et l'horloge grâce à celle de plusieurs sociétaires en 1993.
- Chapelle du Planay, de 1639, dédiée à Saint Pierre et Saint Paul, restaurée récemment.
- Chapelle du Planellet, de 1663, dédiée à Notre Dame des Grâces et à Saint Guérin.
- Chapelle des Pettoreaux, érigée en 1667, dédiée à Saint Just, possède un tableau de Mucengo (1830).
- Chapelle des Choseaux, construite en 1700, dédiée à Notre Dame des Ermites. Sa cloche échappa en 1793 à la confiscation (nous militons pour la suppression du pylône électrique installé à son abord...).
- Chapelle du Petit Bois, de 1715, possède un tympan sculpté représentant Saint Roch et dédiée à Saint Sébastien.
- Chapelle des Crétets, érigée en 1740 grâce à Joseph Socquet, médecin, et J.B. de Saint-Amour. En 1760, son fils, médecin lui aussi, fit ériger à partir de la chapelle, le long du Chemin Royal, 15 oratoires évoquant les mystères du Rosaire et la vie de la Vierge Marie. Bordant la route nationale, ils ont été l'objet des préoccupations de l'Association dès sa constitution en 1976, et d'une intervention auprès de la Municipalité qui, depuis, a restauré leurs toitures et en assure le fleurissement. La chapelle des Crétets est éclairée de nuit.
- Chapelle de Vauvray, de 1859, dédiée à Notre Dame des Anges.
- En outre, de nombreux oratoires taillés dans la pierre du pays, jalonnent routes et chemins et justifient autant de haltes au cours des promenades.

A ce propos, la sécurité des piétons fait l'objet de multiples interventions de notre part auprès de la Municipalité. Nous avons reçu l'assurance que très prochainement de nouveaux trottoirs seront installés en ville ; la montée du Calvaire (au dessous de la Croix Saint-Michel) sera remaniée ; des marches seront aménagées au départ de la descente piétonne des Pettoreaux vers Megève. Et enfin, les rochers rétrécissant dangereusement le bas-côté amont disponible pour les piétons, entre les Pettoreaux et le Thélevey, seront traités à l'explosif en Septembre, par les Services Techniques Départementaux.

✉ ✉ ✉

Par contre, nous avons été très déçus d'apprendre que le parking souterrain projeté au Mont d'Arbois près du point de départ des téléphériques ne serait pas réalisé aussi tôt que nous l'espérions. L'augmentation nécessaire du nombre des places de stationnement ne pourra donc résulter que de l'élargissement de la route entre le Thélevey et le Planellet (comme indiqué plus haut), opération qui permettrait le croisement des véhicules l'hiver et éviterait ainsi les intolérables bouchons dans ce secteur.

✉ ✉ ✉

Quant au téléphérique de Rochebrune, de nouveaux changements sont intervenus, modifiant le projet exposé dans notre N° de Janvier 1995. Le téléphérique actuel serait conservé. Il serait doublé par un télésiège qui remplacerait l'actuel téléski des Grands Champs, permettant une correspondance avec la Caboche, dont le débit horaire actuel serait augmenté, pour atteindre le sommet de Rochebrune.

Le coût de ce projet serait moindre que le précédent. Le projet de parking souterrain est aussi abandonné, faute du concours des propriétaires riverains. S'y substituerait un parking de surface (de moindre capacité).

✉ ✉ ✉

Sur nos instances, la Municipalité s'est décidée à inscrire au budget de 1996 le coût de la réfection des toits rouillés des bâtiments communaux, ce qui devrait, espérons-le, inciter les propriétaires privés à suivre ce bon exemple... avec une aide qu'on cherche à définir à l'instar d'autres municipalités.

✉ ✉ ✉

QUESTIONNAIRE

Au fil de nos lettres d'information, diffusées depuis trois ans, vous avez pu constater que les préoccupations des administrateurs que vous avez élus sont les suivantes :

- amélioration de la circulation,
- suppression de l'affichage sauvage,
- réduction du nombre des toits rouillés,
- garantie de la sécurité des piétons,
- déneigement des trottoirs,
- embellissement des abords.

Nous souhaitons que vous nous indiquiez quel est l'ordre de priorité de vos propres soucis et quelles sont vos autres suggestions.

Veillez croire, Cher Sociétaire, en nos sentiments les meilleurs.



A. PINEAU.